



# UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07

E-mail UNSA CUS : [UNSA@cus-strasbourg.net](mailto:UNSA@cus-strasbourg.net)

Internet UNSA CUS : <http://unsacus.facite.com/> Internet UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

## INFOS DERNIÈRES

N° 260 - 7 juillet 2010

### Communiqué intersyndical CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

« Ces dernières semaines, les salariés du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités se sont mobilisés de plus en plus massivement sur les retraites, notamment le 24 juin 2010. Ils ont réaffirmé leur opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du gouvernement, notamment au report brutal des âges légaux à 62 et 67 ans qui pénalise particulièrement les salariés ayant commencé à travailler jeunes et ceux ayant eu des carrières chaotiques et incomplètes. Cette réforme n'apporte, par ailleurs, pas de réponse sur le plan de la pénibilité. Elle aggrave les inégalités entre les hommes et les femmes.

Les organisations syndicales dénoncent la campagne médiatique précipitée du gouvernement qui travestit la réalité du projet.

Cette réforme, une des plus dures d'Europe, arrive dans une situation économique dégradée où le chômage est en hausse continue et touche plus fortement les jeunes et les seniors. Les politiques de rigueur se généralisent dans toute l'Europe en aggravant les inégalités et hypothèquent fortement toute reprise.

FO rejoint à nouveau l'intersyndicale. Nous nous en félicitons.

### Congé de maternité lié à l'exposition au DES

Le décret n° **2010-745** du **1<sup>er</sup> juillet 2010** portant application pour les **agents publics** de l'**article 32** de la loi n° **2004-1370** du **20 décembre 2004** de financement de la sécurité sociale pour 2005 a été publié au **Journal Officiel** du **3 juillet 2010**.

Ce décret fixe les **modalités** pour l'octroi d'un **congé de maternité** lié à l'**exposition** au diéthystilbestrol (DES) **in utero**.

Des initiatives intersyndicales viseront à interpeller le gouvernement et ses représentants, aux niveaux national et local, le 13 juillet, jour du Conseil des ministres qui adoptera le projet de loi. Durant l'été, les organisations syndicales interpellent les parlementaires.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA vont poursuivre leur action tout au long du processus législatif de la réforme des retraites.

Elles décident d'une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations le 7 septembre 2010, au moment où s'ouvrira le débat parlementaire. Elles appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à construire ce jour une mobilisation d'ampleur.

**Communiqué du 29 juin 2010**

### Loi de rénovation du dialogue social

La loi n° **2010-751** du **5 juillet 2010** relative à la **rénovation du dialogue social** et comportant diverses **dispositions** relatives à la **fonction publique** a été publiée au **Journal Officiel** du **6 juillet 2010**.

Nous reviendrons plus en détails sur le contenu de cette loi qui va **modifier** en profondeur l'**exercice du dialogue social** à tous les niveaux : dans la **fonction publique** en globalité, dans la **fonction publique territoriale** et dans les **collectivités territoriales**. Des conséquences sont également à prévoir en matière de **régime indemnitaire**.

Les grandes lignes de cette loi ont été présentées dans l'**INFOS DERNIERES** n° **125** du **2 avril 2009** (rénovation du dialogue social) et dans l'**INFOS DERNIERES** n° **230** du **9 avril 2010** (diverses dispositions).